

## Conseil Municipal du 15 octobre 2014

### Compte-rendu.

**Conseillers Municipaux** : Effectif : 39 ; Présents : 30; Pouvoirs : 8 ; Absent :1.

**L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE QUINZE OCTOBRE, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST REUNI EN L'HOTEL DE VILLE SOUS LA PRESIDENCE DE M. Eric LE DISSES, MAIRE, PAR SUITE DE CONVOCATION EN DATE DU 7 OCTOBRE 2014.**

**ETAIENT PRESENTS** : MMES, MM. LE DISSES Eric, Maire, ROCCARO Lorenzo, COLIN Patricia, BIOLLEY Claude, PRADEL Véronique, GUIOT Robert, AGULLO Pascal, CUDENNEC Odile, LO IACONO Michel, BRAVI Fabien, ROS Marie-Rose, Adjoints, PONTOUS Guy, ANDRE Antoine, POMMIER Jocelyne, MOMPRIVE Claudette, CHARVOT-ISNARD Jeanine, GOELZER Martine, VILORIA Patrick, SUCCAMIELE Nathalie, DELOURS Dominique, BAUMULLER Yves, LAVIE Laurent, PANAGOUDIS Grégory, SINOPOLI Emmanuelle, AMODRU René, SAID Jacqueline, BLESSEMAILLE Monique, LANTERMO Christiane, GOMEZ Vincent, TORNAMBE Joseph, conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSE** : SUIRE-VINCIGUERRA Catherine.

**ONT DONNE POUVOIR** : BONTOUX Dominique à LE DISSES Eric, LANCIAL Florence à LO IACONO Michel, BRIERE Isabelle à BRAVI Fabien, CANTO Bernard à COLIN Patricia, MATTEONI Guy à BIOLLEY Claude, GRENOY Stéphanie à PRADEL Véronique, ARAKELIAN Rémy à AGULLO Pascal, MANFREDI Pierre à AMODRU René.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : SINOPOLI Emmanuelle.

Affiché le :

### **Ouverture de la séance : 18h00**

- Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.
- Il donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis.
- Le conseil désigne Mme Emmanuelle SINOPOLI en qualité de secrétaire de séance.
- Le Secrétaire de séance donne lecture des Décisions du Maire prises depuis le Conseil Municipal du 27 août 2014.

<b>N°S DATE</b>	<b>OBJETS</b>
341 2/09	<b>MARCHES PUBLICS</b> ACHAT DE TAPIS FLEURIS POUR L'AUTOMNE 2014
342 3/09	<b>MARCHES PUBLICS</b> FOURNITURE ET LIVRAISON DE PAPIER POUR LES BESOINS EN IMPRESSION DES ECOLES ET DES SERVICES MUNICIPAUX
343 3/09	<b>S.J.R.A. / BATIMENTS COMMUNAUX</b> MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A L'ASSOCIATION CLUB HALTEROPHILE ET MUSCULATION DE MARIGNANE
344 8/09	<b>S.J.R.A.</b> BAIL CIVIL AVEC ANNIE RANCUREL POUR L'IMMEUBLE CADASTRE AN 341 SIS 14 COURS MIRABEAU
345 8/09	<b>S.J.R.A.</b> MISE A DISPOSITION PRECAIRE A MME SANDRINE IDRI IMMEUBLE 3 RUE CAZEAUX
346 8/09	<b>ESPACE ST EXUPERY</b> FETES PROVENCALES LE 7 SEPTEMBRE CONTRAT AVEC L'ASSOCIATION LA POULIDO DE GEMO
347 15/09	<b>S.J.R.A / DEFENSE DE LA COMMUNE</b> COMMUNE DE MARIGNANE C/ M. DHERS. POURVOI EN CASSATION DEVANT LE CONSEIL D'ETAT SUITE AUX ARRETS DE LA C.A.A. DU 10/07/2014
348 15/09	<b>S.J.R.A. / BATIMENTS COMMUNAUX</b> MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A L'ASSOCIATION « LES MAGIC FIESTAS »
349 15/09	<b>S.J.R.A. / BATIMENTS COMMUNAUX</b> MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS A L'ASSOCIATION « POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DES MARIGNANAIS »
350 15/09	<b>ESPACE ST EXUPERY</b> FETES PROVENCALES 7 SEPTEMBRE 2014 CONCERT REGGAE D'OC CONTRAT ASSOCIATION ARTS CULTURES ET TRADITIONS
351 15/09	<b>ESPACE ST EXUPERY</b> JOURNEE MANGA LE 14 SEPTEMBRE 2014 ESPACE ST EXUPERY CONTRAT ASSOCIATION FREEDOM' COSPLAY SHOW
352 19/09	<b>SERVICE JURIDIQUE</b> MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET D'EQUIPEMENTS SCOLAIRES HORS TEMPS SCOLAIRE PAR LE MAIRE OU LE CAS ECHEANT UN TIERS EXTERIEUR. CONVENTION ENTRE LE CONSEIL REGIONAL, L'EPL, LOUIS BLEROT, LA VILLE DE MARIGNANE ET L'ASSOCIATION STADIUM CLUB MARIGNANAIS
353 19/09	<b>SERVICE JURIDIQUE/BATIMENTS COMMUNAUX</b> MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A L'ASSOCIATION « LES ARTISANS DU CŒUR »
354 23/09	<b>S.J.R.A. / BATIMENTS COMMUNAUX</b> MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL AU CONSERVATOIRE DE DANSE DU PLANET A L'ASSOCIATION DE ROUES... DE POINTES
355 24/09	<b>COMMANDE PUBLIQUE</b> IMPRESSION ET LIVRAISON DE SUPPORTS DE COMMUNICATION
356 24/09	<b>SJRA / BATIMENTS COMMUNAUX</b> MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A L'ASSOCIATION RENOUVEAU POUR LA CHASSE DE MARIGNANE ET NOS ETANGS
357	<b>SJRA / PATRIMOINE</b>

<b>24/09</b>	PAIEMENT DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES. BAUX LOCATIFS ANNEE 2013
<b>358</b> <b>24/09</b>	<b>S.J.R.A. / BATIMENTS COMMUNAUX</b> MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A L'ASSOCIATION ESPACE PEDAGOGIQUE FORMATION FRANCE
<b>359</b> <b>24/09</b>	<b>S.J.R.A. / BATIMENTS COMMUNAUX</b> MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A L'ASSOCIATION BOULE OLYMPIQUE MARIGNANAISE
<b>360</b> <b>24/09</b>	<b>S.J.R.A. / BATIMENTS COMMUNAUX</b> MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL DE LA MAISON DES COMBATTANTS AU CECAP
<b>361</b> <b>24/09</b>	<b>COMMANDE PUBLIQUE</b> AVENANT N°3 AU MARCHE DU 26 AOUT 2011 D'ENTRETIEN DES ECOLES PRIMAIRES DE LA COMMUNE SOCIETE HEXANET
<b>362</b> <b>24/09</b>	<b>COMMANDE PUBLIQUE</b> ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGE CONSTRUCTION MUSEE RAIMU COURS MIRABEAU
<b>363</b> <b>24/09</b>	<b>COMMANDE PUBLIQUE</b> ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGE BATIMENT COMMUNAL 32 AVENUE JEAN JAURES ET LA CREATION D'UN PASSAGE PIETON
<b>364</b> <b>1/10</b>	<b>COMMANDE PUBLIQUE</b> CONTRAT DE MAINTENANCE DE L'ASCENSEUR DU MUSEE RAIMU
<b>365</b> <b>2/10</b>	<b>COMMANDE PUBLIQUE</b> ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE DANS LE DOMAINE DES SYSTEMES D'INFORMATION
<b>366</b> <b>2/10</b>	<b>S.J.R.A. / BATIMENTS COMMUNAUX</b> MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL A L'ASSOCIATION CLUB CANIN DE MARIGNANE
<b>367</b> <b>2/10</b>	<b>ESPACE SAINT EXUPERY</b> CONCERT QUARTET JAZZ LE 21 NOVEMBRE 2014 ESPACE ST EXUPERY CONTRAT SARL FORTISSIMO
<b>368</b> <b>2/10</b>	<b>S.J.R.A. / BATIMENTS COMMUNAUX</b> MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL AU 2 RUE LAMARTINE A L'ASSOCIATION PROUVENCO LEI MARIGNANEN
<b>369</b> <b>2/10</b>	<b>ESPACE ST EXUPERY</b> PIECE DE THEATRE « LE SECRET DES CIGALES » le 7 DECEMBRE 2014 MISE A DISPOSITION DU THEATRE MOLIERE A LA SARL ARTS ET LOISIRS GESTION
<b>370</b> <b>13/10</b>	<b>COMMANDE PUBLIQUE</b> PRESTATIONS DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DES ECOLES ELEMENTAIRES. LOT N°1
<b>371</b> <b>13/10</b>	<b>COMMANDE PUBLIQUE</b> PRESTATIONS DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DES ECOLES ELEMENTAIRES. LOT N°2
<b>372</b> <b>13/10</b>	<b>N.T.I.C / COMMANDE PUBLIQUE</b> AVENANT N°1 APX INTEGRATION, EXTENSION ET EVOLUTION DE L'INFRASTRUCTURE SYSTEME
<b>373</b> <b>13/10</b>	<b>MEDIATHEQUE</b> ORGANISATION D'UNE EXPOSITION D'ARTS PLASTIQUES DE L'ASSOCIATION EUROCOPTER DU 26/09/14 AU 01/10/14. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES ARTISTES
<b>374</b> <b>13/10</b>	<b>S.J.R.A. / BATIMENTS COMMUNAUX</b> MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A L'ASSOCIATION E.G.B. MARIGNANE ECOLE DE GARDIEN DE BUT
<b>375</b>	<b>COMMANDE PUBLIQUE</b>

<b>13/10</b>	VERIFICATIONS PERIODIQUES ET REGLEMENTAIRES DES MOYENS DE SECOURS ET DES SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE
<b>376</b> <b>13/10</b>	<b>SERVICE FINANCES</b> CONVENTION EN VUE DE L'ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN ŒUVRE DE LA T.L.P.E. CABINET CONSEIL C.T.R.
<b>377</b> <b>13/10</b>	<b>SERVICE ASSEMBLEES</b> INSTITUTION D'UNE REGIE DE RECETTES. GUICHET FAMILLES ABROGE LA DECISION DU MAIRE N°229 du 13 JUILLET 2012 ET LES DECISIONS MODIFICATIVES AFFERENTES
<b>378</b> <b>13/10</b>	<b>MARCHES PUBLICS</b> AVENANT N°1 AU MARCHÉ N°47 RELATIF A LA CREATION DU MUSEE RAIMU. LOT 7 MUSEOGRAPHIE
<b>379</b> <b>13/10</b>	<b>ESPACE ST EXUPERY</b> CONCERT AVEC L'ORCHESTRE PHILHARMONIQUE DU PAYS D'AIX JUNIOR LE 16 NOVEMBRE ASSOCIATION SAISIS TON KAIROS

Le procès-verbal du conseil municipal du 27 août 2014 est adopté à l'unanimité (pour : 38).

**Puis, il est passé à l'étude des questions inscrites à l'ordre du jour.**

#### **LE CONSEIL,**

**DECIDE, à la majorité** (pour : 35 ; contre : 1, M TORNAMBE ; abstentions : 2, M GOMEZ, Mme LANTERMO), **D'APPROUVER** la procédure de vente des bâtiments du domaine privé communal inclus dans le périmètre du PNRQAD, **DE FIXER** à cinq le nombre de membres de la commission ad hoc, chargée de sélectionner les candidats qui auront déposé un dossier en vue de l'acquisition d'un bien communal dans le Centre Ancien, en sus du maire président,

**DE PROCEDER**, par scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à la désignation des membres de cette commission.

**2 listes** ont été déposées dans le délai requis. Il s'agit de :

- **Liste 1** : Groupe de la Majorité, composée de : MM. BIOLLEY, LO IACONO, BAUMULLER, Mme BRIERE, M. AGULLO.
- **Liste 2** : Groupe Front National Marignane Bleu Marine, composée de : M. AMODRU

Après dépouillement du scrutin, les votes se répartissent comme suit :

Nombre de votants : 38  
 Nombre de bulletins nuls : 3  
 Nombre de suffrages exprimés : 35

Nombre de voix obtenues par :

**Liste 1** : 31  
**Liste 2** : 4

#### **CALCUL DU QUOTIENT ELECTORAL :**

*On divise le nombre de suffrages exprimés par le nombre de conseillers à élire,*

Nombre de conseillers à élire : 5  
 Suffrages valablement exprimés : 35

Quotient électoral :  $\frac{35}{5} = 7$

**ATTRIBUTION DES SIEGES AU QUOTIENT :**

*On divise le nombre de suffrages obtenus par chaque liste, par le quotient électoral.*

Liste 1 :  $31 : 7 = 4,43 = 4$  sièges

Liste 2 :  $4 : 7 = 0,57 = 0$  siège

4 sièges ont été attribués au quotient. Il convient d'attribuer le siège manquant au plus fort reste.

**ATTRIBUTION DES SIEGES AU PLUS FORT RESTE :**

*On retranche au nombre de suffrages obtenus par chaque liste, le nombre obtenu en multipliant le quotient électoral par le nombre de sièges.*

Liste 1 :  $31 - (7 \times 4) = 31 - 28 = 3$

Liste 2 :  $4 - (7 \times 0) = 4 - 0 = 4$

La liste 2 ayant le plus fort reste, obtient 1 siège, ce qui donne la répartition des sièges suivante entre les listes :

Liste 1 : 4 sièges

Liste 2 : 1 siège

**SONT DONC ELUS** membres de la commission ad hoc pour la vente du patrimoine communal :

**M. Claude BIOLLEY, M. Michel LO IACONO, M. Yves BAUMULLER, Mme Isabelle BRIERE, M. René AMODRU.**

**DECIDE à l'unanimité** (pour : 38), **DE CREER** la Commission Consultative des Services Publics Locaux, **DE FIXER** à dix le nombre de membres de cette commission, soit cinq représentants de la Commune et cinq représentants des associations locales,

**DE PROCEDER** à l'élection de cinq membres issus du Conseil municipal, à la proportionnelle au plus fort reste ;

- 2 listes ont été déposées. Il s'agit de :

- **Liste 1 : Groupe de la Majorité**, composée de : Mmes Véronique PRADEL, Martine GOELZER, Dominique BONTOUX, M. Laurent LAVIE, Mme Emmanuelle SINOPOLI.

- **Liste 2 : Groupe Front National Marignane Bleu Marine**, composée de : M. René AMODRU

Après dépouillement du scrutin, les votes se répartissent comme suit :

Nombre de votants : 38

Nombre de bulletins nuls : 3

Nombre de suffrages exprimés : 35

Nombre de voix obtenues par :

**Liste 1 : 31**

**Liste 2 : 4**

### **CALCUL DU QUOTIENT ELECTORAL :**

*On divise le nombre de suffrages exprimés par le nombre de conseillers à élire*

Nombre de conseillers à élire : 5

Suffrages valablement exprimés : 35

Quotient électoral :  $\frac{35}{5} = 7$

### **ATTRIBUTION DES SIEGES AU QUOTIENT :**

*On divise le nombre de suffrages obtenus par chaque liste, par le quotient électoral.*

Liste 1 :  $31 : 7 = 4,43 = 4$  sièges

Liste 2 :  $4 : 7 = 0,57 = 0$  siège

4 sièges ont été attribués au quotient. Il convient d'attribuer le siège manquant au plus fort reste.

### **ATTRIBUTION DES SIEGES AU PLUS FORT RESTE :**

*On retranche au nombre de suffrages obtenus par chaque liste, le nombre obtenu en multipliant le quotient électoral par le nombre de sièges.*

Liste 1 :  $31 - (7 \times 4) = 31 - 28 = 3$

Liste 2 :  $4 - (7 \times 0) = 4 - 0 = 4$

La liste 2 ayant le plus fort reste, obtient 1 siège, ce qui donne la répartition des sièges suivante entre les listes :

Liste 1 : 4 sièges

Liste 2 : 1 siège

**SONT DONC ELUS** membres de la commission consultative des services publics locaux :

**Mmes Véronique PRADEL, Martine GOELZER, Dominique BONTOUX, M. Laurent LAVIE, M René AMODRU.**

**DE DESIGNER** au titre des représentants des associations locales :

- **Mme Cécile ESTEBAN**, Responsable de l'antenne de Marignane UFC QUE CHOISIR DE L'ETANG DE BERRE ;
- **Mme Isabelle DAHAN**, Présidente de l'APEM, ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DES MARIGNANAIS ;
- **M. Bernard BENTZ**, Président de MARIGNANE A CŒUR DE SERVIR ;
- **M. Jacques BLANCHARD**, LION'S CLUB MARIGNANE ETANG DE BERRE ;
- **M. Jean-Philippe GARCIA**, Président départemental FCPE.

**DECIDE à l'unanimité** (pour : 38), **DE SAISIR**, conformément aux dispositions de l'article L 1413-1 du Code général des Collectivités locales, la commission communale des services publics locaux, pour avis sur le projet de Délégation de Service public de la restauration municipale, **DE CHARGER** M. le Maire de la convoquer au vu des documents préparés par l'Assistant de Maître d'Ouvrage.

**DECIDE, à la majorité** (pour ; 37, abstention : 1, M TORNAMBE), **D'APPROUVER** le versement au PACT des Bouches-du-Rhône de la subvention de 145 163 € dans le cadre de la réhabilitation d'une première tranche de 6 bâtiments – 11 logements :

Réf. Cad.	Situation	Coût des travaux	Tranche de
-----------	-----------	------------------	------------

		TTC	réalisation
AN n° 416	7 Rue Charles Esmieu	293 252€	Tranche 1
AN n° 95	20 Rue Puits Madame	142 373€	Tranche 1
AN n° 47	4 Rue Capellanerie	84 684€	Tranche 1
AN n° 87	Angle Rue Pasteur / Rue de la Goule	213 318€	Tranche 1
AN n° 564 - 565	6 Rue Puits Madame	556 224€	Regroupés Tranche 1
AN n° 482	10 Rue Molière		

**DECIDE à l'unanimité** (pour : 38), **D'APPROUVER** la nouvelle convention d'organisation des transports scolaires validée par la commission permanente du Conseil Général des Bouches du Rhône, le 23 mai 2014, **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cette convention pour une durée de six ans.

**DECIDE, à l'unanimité** (pour : 38), suite à l'avis favorable du Comité Technique Paritaire, **DE MODIFIER** le règlement intérieur du guichet unique et **D'APPROUVER** les nouveaux horaires d'ouverture de ce service à compter du 3 novembre 2014, comme suit :

- Lundi : 9h30 – 19h00,
- du Mardi au Vendredi : 9h00 – 16h00,
- 1<sup>er</sup> Samedi du mois : 9h00 – 12h00.

Ils sont affichés à la porte du Service. Les jours de fermeture de la mairie s'appliquent au guichet unique.

**DECIDE, à l'unanimité** (pour : 38), **DE FIXER** le nombre de représentants titulaires du personnel à 6 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T.), **DE MAINTENIR** le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants, **DE PRECISER** que le C.H.S.C.T. reste commun à la Mairie et au Centre Communal d'Action Sociale de Marignane.

**DECIDE à la majorité** (pour : 36, abstentions, 2 M GOMEZ, MME LANTERMO), **DE DONNER UN AVIS DEFAVORABLE** à la demande de remise gracieuse présentée par le régisseur titulaire de la régie de recettes de l'école d'arts plastiques.

**DECIDE, à l'unanimité** (pour : 38), **DE PRENDRE** en charge les frais de restauration des membres du jury du 6<sup>ème</sup> concours de cuisine provençale amateur « Les Fourchettes Gourmandes », organisé par la ville de Marignane le 28 octobre 2014, estimés de la manière suivante : Repas complet pour 8 personnes: 315 €.

**DECIDE à la majorité**, (pour : 34, abstentions : 4, MMES, MM, AMODRU, MANFREDI, SAID, BLESSEMAILLE) **D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle d'un montant de 600 € à l'association Magic Fiesta pour sa participation aux animations spécifiques de Noël pour les enfants.

**DECIDE, à la majorité** (pour : 37 ; abstentions : 1, M TORNAMBE), **DE CLOTURER** le Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement (C.D.D.A.) 2013 / 2014 à compter du 31/01/15, au terme de la réalisation de la tranche 2013 réajustée à 3 031 835 € H.T de travaux subventionnables.

**Clôture de séance : 19 h 00**

**Le Maire,  
Eric LE DISSES.**